



Suspicion usurpation identité d un proche

Par Pfpixvu

Bonjour mon beau père est entré au mois d août 2022 a l hôpital à cause d une hernie il s est fait opéré et est resté un mois à l hôpital nous avons demandé une mesure de tutelle et de protection pour le protéger de sa fille qui vit encore chez et qui vit avec un homme de 60 qui se fait passer pour mon beau père je crois depuis sa sortie de plus mon conjoint a reçu un appel du commissariat concernant une plainte de la part de son frère on lui a téléphoné il dit n avoir déposé aucune plainte donc nous sommes à peu près certain que c est l homme qui vit avec ma belle s?ur qui s est fait passer pour mon beau frère aussi que peut on faire

Par isernon

bonjour,

je suppose que lorsque vous déposez une plainte, on vous demande de justifier de votre identité.

le frère qui n'a pas déposé de plainte devrait prendre contact avec le commissariat qui recueilli sa plainte.

salutations

Par Pfpixvu

Le problème c est que mon beau père et mon beau frère sont sous tutelle et d après le voisinage le compagnon de ma belle s?ur est assez violent et menace les gens

Par TUT03

Bonjour

si la demande de tutelle est en cours pour votre beau père, votre épouse doit écrire au tribunal, au greffe des majeurs protégés et demander une sauvegarde de justice en urgence en signalant la situation dans son ensemble, en expliquant les faits, rien que les faits que vous avez pu observer et en précisant que sa fille et son compagnon sont aussi sous mesure de protection

si la tutelle est déjà en place, il faut contacter le tuteur directement, il n'a peut être pas connaissance de la situation

votre épouse peut aussi faire un signalement de mise en danger auprès du Procureur de la République

en dernier recours, selon la situation, votre épouse peut faire hospitaliser son père, à la demande d'un tiers, pour mise en danger immédiat, cela le mettra à l'abri pour quelques jours s'il est effectivement vulnérable et prendre ensuite contact avec le futur tuteur

quelle est la situation par rapport au logement ? votre beau père est il locataire ou propriétaire ? il y a aussi moyen d'agir à ce niveau pour les tuteurs

Par Pfpixvu

Mon beau père était mineur c est une maison des mines

Par TUT03

oui mais est il locataire ou propriétaire ?

voulez vous dire que la maison appartient à son employeur ?

Par Pfpjyxvu

Il est locataire

Par TUT03

il est donc sans doute seul titulaire du bail , le tuteur de votre beau père peut demander le départ de sa fille et de son compagnon au tuteur de celui ci

ou bien il peut purement et simplement lui prendre un nouveau logement à lui seul et laisser le couple dans le logement, aux bons soins du tuteur du compagnon moyennant les formalités en bonnes et dues formes que le tuteur connaît sans doute..